

COMME UN INSECTE SUR LE DOS...

Anesthésié, intégré, explosé, marginalisé, responsabilisé, formaté, judiciarisé. Le mouvement syndical est sans dessus dessous s'agitant le plus souvent dans le vide comme un insecte sur le dos.

Trop de compromis voire de compromissions, trop de bureaucratie, trop de bavardages, trop d'atermoiements, trop de dépendance financière, trop de connivences politiques et économiques, trop de manœuvres d'appareil...

Comment redonner au syndicat, avec les armes d'aujourd'hui, sa force de percussion sur le seul terrain qui vaille, celui de la lutte de classe.

C'est la question que se posent les *compagnons de Pelloutier* et qu'ils posent à l'ensemble des militants syndicalistes qui se situent sur ce terrain de classe sans arrière pensée électorale, partisane ou sectaire.

Il y a urgence à réagir, il y a urgence à s'organiser, il y a urgence à construire des perspectives.

Fabrice.

ATTENTION DANGER IMMÉDIAT...

Ils méprisent leur propre constitution. Ils accourent pour se soumettre.

Après le traité de Lisbonne en décembre 2007, qui a été imposé suite au rejet du traité pour une constitution européenne en 2005 par la majorité des français, voilà un nouveau traité pour instaurer la «règle d'or» dans le droit national.

Ceci est dans le droit fil du traité de Lisbonne, en violation de la Constitution, du droit de négociation et de la démocratie tout court. Danger immédiat, car l'union européenne continue sa marche forcée vers l'Europe totalitaire de Maurice Shumann et de Jacques Delors, en amputant l'Etat national de sa souveraineté. Concrètement, si le gouvernement en catimini réussit à passer le pacte budgétaire par la loi, nous n'aurons plus le droit de négocier nos salaires, nos conditions de travail et nos conventions collectives. Mieux, les accords vont devenir caducs.

La gouvernance obscure des commissions européennes, d'inspiration du Saint Empire romain germanique, va amplifier la terreur contre les peuples, à l'image de la Grèce aujourd'hui, avec son auxiliaire la C.E.S. chargé d'appliquer cette politique anti-salarié.

Pour organiser la riposte à ces vagues barbares sans précédent, les militants anarcho-syndicalistes de la C.G.T.-Force Ouvrière ont interpellé la confédération, en demandant la convocation extraordinaire du CCN. Et cela, afin de rendre public son désaccord, conformément au vote de la résolution du dernier congrès confédéral: «*Il s'oppose au projet du gouvernement, qui veut constitutionnaliser la rigueur en imposant une règle d'équilibre aux finances publiques, ce qui pose un problème de démocratie et de souveraineté.*

Si un référendum était organisé à ce sujet, la C.G.T.-FO appellerait à voter contre cette règle, notamment attentatoire à la liberté de négociation. Et plus récemment dans le FO hebdo du 8 février, le secrétaire général réitère la position du congrès.

Il est à souhaiter que des militants ouvriers, intervenant dans différents syndicats, se manifestent sous des formes appropriées auprès de leur confédération pour dénoncer la forfaiture que représenterait la ratification du traité. Devant la démission des partis politiques de droite comme de gauche et de leur servilité infâme devant «*die neue Europa*», il nous reste à dire avec les travailleurs «*élection, piège à cons*», et cela définitivement, en agissant en prévision de révoltes salutaires et d'une constituante.

Bertrand.

MANIFESTE POUR UN SYNDICALISME LIBRE ET INDÉPENDANT...

Il nous faut, hélas, constater qu'aujourd'hui, le mouvement syndical est, de nouveau, menacé de destruction pure et simple.

Le syndicalisme ouvrier confédéré a été bâti sur le constat que, si les hommes ont un destin commun, ils n'ont pas les mêmes intérêts et que la situation des uns et des autres se définit à partir de l'établissement de rapports de forces. N'en déplaise à ceux qui propagent le mythe du «bien commun», la lutte des classes demeure une réalité incontournable.

Tel est le fondement de notre syndicalisme tel qu'il a été défini, en 1906, au congrès d'Amiens. Un syndicalisme libre et indépendant, un syndicalisme de lutte des classes.

Ce serait une grave illusion de croire à notre survie dans le cadre de cette loi, y compris en étant «représentatifs».

L'indépendance syndicale se pose à l'ensemble du mouvement ouvrier international. Sur cette question, nous saluons, nos camarades syndicalistes tunisiens qui ont œuvré pour leur liberté, mais qui ont refusé d'intégrer le gouvernement provisoire.

La *Confédération Européenne des Syndicats* (CES) n'est rien d'autre que la courroie de transmission de la *Commission européenne* au sein du mouvement syndical. Son objectif est de participer à la construction d'une Europe totalitaire et vaticane au profit du seul capital financier.

Aujourd'hui, comme hier, les tenants de l'autocratie opposent à la «Charte d'Amiens» la «Charte du Travail».

L'unité d'action est uniquement l'expression des revendications des travailleurs et des modalités d'action décidées en commun. Il s'agit alors d'une arme syndicale. A contrario l'unicité syndicale, prétendant réaliser l'unité organique, s'inscrit dans un projet totalitaire.

Les évènements se sont considérablement accélérés à l'occasion du mouvement contre la réforme des retraites de 2010. L'intersyndicale est devenue une structure pérenne. Elle regroupe en conglomérat des «organisations syndicales» avec une pléiade de mots d'ordre allant de «réformer la réforme» jusqu'à «une autre réforme».

Le dénominateur commun de cette «intersyndicale» structurée c'est l'opposition aux revendications de la classe ouvrière, mieux, unité organique oblige, il s'agit de pousser la classe ouvrière vers la démoralisation.

Nous sommes là dans la logique totalitaire d'un syndicalisme tentant de devenir unique sous l'égide du double patronage de Thibault et Chérèque. C'est la conséquence logique de l'accord entre le gouvernement, le MEDEF, la CGT et la CFDT sur la représentativité syndicale.

Pour aller jusqu'au bout de ce processus, ils veulent en finir avec le syndicalisme libre et indépendant et œuvrer à la création d'un syndicat unique intégré à l'Etat corporatiste. Les procédures mises en place s'apparentent à une politique fondée sur l'idéologie fumeuse de «l'association capital travail». Le syndicalisme doit conformément à la Charte d'Amiens défendre les intérêts de la classe ouvrière dans l'indépendance totale par rapport aux partis, au patronat et aux états. Dans un tel contexte, il est nécessaire que la CGT-FO résiste aux sirènes totalitaires de l'unicité syndicale. Il faut maintenir notre opposition au syndicalisme rassemblé, participatif, de collaboration.

Pour cela, le respect strict des règles du fédéralisme de la démocratie ouvrière est seul capable de prévenir les dérives bureaucratiques et la menace de la subsidiarité que le contexte économique, politique et social va encourager.

Il est donc indispensable de réaffirmer notre volonté de voir abrogées la loi sur la représentativité syndicale et sa transposition dans le secteur public.

La résolution du CCN de la CGT-FO des 9 et 10 octobre 2010 stipulait:

«Le CCN réitère sa détermination à développer le syndicalisme libre et indépendant. Il demande le retrait de la loi du 20 août 2008».

Il en est de même pour la Confédération Syndicale Internationale (CSI).

Il s'agit toujours d'impliquer les syndicats dans la gestion de l'économie globalisée.

Il est clair que le but est d'amener les syndicats à cautionner, par leur présence, l'élaboration des décisions dictées par les intérêts du patronat, du FMI, des banques et de leurs supplétifs d'État. Pour défendre les intérêts de la classe ouvrière, les syndicats se doivent de résister et dire NON à toute forme de participation à ces structures corporatistes.

Il nous faut donc recréer des organisations syndicales internationales de syndicats libres.

A ce propos, il convient de dénoncer l'abus de mots qui consiste à, volontairement, confondre sur le plan syndical: «Réformistes» et «intégrationnistes».

Notre mouvement syndical, partagé par différents courants (notamment réformistes et révolutionnaires), a réalisé et réalise son unité sur la nécessité reconnue par tous de son indépendance.

Dans le contexte international que nous connaissons, où de nombreux peuples se battent pour le pain, leur liberté et leur émancipation, il est plus que jamais de notre responsabilité d'offrir de réelles perspectives aux travailleurs: nous savons que celles-ci ne sortiront pas des urnes. C'est par notre implication déterminée, par notre respect du mandat, que nos organisations syndicales réaliseront leur finalité et leurs résolutions, en toute indépendance.

Dans ces conditions, les soussignés considèrent que le moment est venu de lancer un appel solennel, à tous les militants pour qu'ils s'organisent afin de préserver l'indépendance de leurs organisations syndicales, autrement dit, s'opposer à leur intégration ou à leur destruction pure et simple.

Liste des premiers signataires:

J.Louis ABAUTRET 56,	Josiane ANSQUER 29,	Christine AUBÉRY 22,	Sylvain AUVRAY 50,
Didier BECASSE 22,	Lucienne BELKHAIR 29,	Jean BERCHER,	Fabrice BERNARD 29,
Bénédicte BERNARD 29,	René BESCOND 29,	Arnaud BOORE 22,	Emmanuelle BOULARD 22,
Mostafa BOULIL 35,	Robert BOURDIC 29,	Yvon BOURHIS 22,	M.Catherine BOYADJIS 44,
Carole BOZEC 29,	Patrice BRENEOL 29,	Patrick BROSSARD 44,	Daniel CAM 29,
Bruno CHOISNE 29,	Serge COCAIGN 29,	Dominique COGNYL 29,	Béatrice COLLIOU 29,
Alain CORRE 29,	Gilles COUSIN 22,	Didier CREIS 29,	Céline CUSSAC 35,
Catherine DENIS 29,	André DI BATISTA 29,	Antonia DOMINGUEZ 29,	Gilles FEUNTEUN 29,
Jean-Luc FILY 29,	Laetitia FONFERIER 29,	Frédéric FOURMENT 35,	Didier GAILLARD 35,
R.Moal GALERON 29,	Valérie GERVAIS,	Loïc GIS-DAL 29,	Denis GOUPIL 22,
Denis GUEGUEN 29,	Maïc GUIGOURESE 29,	Christelle GUILLERM 29,	Michèle GUILLEROT 29,
M.Yvonne GUILLOU 29,	Mathieu HAMON 22,	Marc HÉBERT 29,	Karl HENNEQUIN 22,
Annie JOSSELIN 35,	Bertrand KANBAN 44,	Béatrice KERBERENES 29,	Annie KERHAIGNON 29,
Jean HEDOU 75,	Erwan JAGUIN 22,	Denis L'HOSTIS 29,	Franck LAPOSSE 22,
Sarah LEBLOND 56,	Régis LEBLOND 56,	Pascal LE CADRE 56,	Elise LE CLOIREC 29,
Eric LE COURTOIS 22,	J.Pierre LE FEVRE 22,	Patrick LE GOAS,	Catalina LEJEUNE29,
Brigitte LE MEHAUTE 22,	J.François LE PALUD 56,	Dominique LEPLUMEY 50,	Nanette LE ROY 29,
Jacques LE SOMMER 29,	Patricia LELOUP 22,	Marie LENNON 29,	Laurent LEPETITCORPS 29,
Fabrice LERESTIF 35,	Alain LOSSOUARN 29,	Lydie LOYER 56,	Gael MALGORN 29,
Carole MALOISEL 56,	Michel MARCHADOUR 29,	Christelle MARTIN 75,	Max MARTINASSO 22,
Véronique MENGUY 22,	Stéphane MERRER 29,	Valérie MEVEL 29,	Jean-Luc NEDELEC 29,
Nicole PELLEAU 29,	Sylvie PENVERN 29,	Marcel PERROT 29,	Yann PERROTTE 50,
Gaëlle PERSON 22,	Marie-Louise PICHON 29,	Yaelle PLOUZENNEC 29,	Jacques PRIGENT 29,
Philippe RAOULT 22,	Thierry RAPIN,	Philomène RAULT 29,	Gérard RIANT 29,
Christophe RICHARD 29,	Georges RIVALIN 44,	Serge ROUDAUT 29,	Corinne SALAUN 29,
Rémi SALOU 29,	Patrice SERBA 29,	Emilie SIBOURG 22,	Jacques TALLEC 35,
Nicolas TESSIER 17,	René THEPAUT 29,	Thierry THIERCELIN 49,	Jean THIRLAND 56,
Odile TROUSSEAU 44,	Patrick VEGUER 35,	Sylvain VERMET 35,	Marina VIDELO 22,
Kristen VIDELO 22.			
	Syndicat FO des Territoriaux de Brest,	CGT-FO BREST CUB 29,	CE de l'UD du Finistère 29,
	FO GAD SAS.		